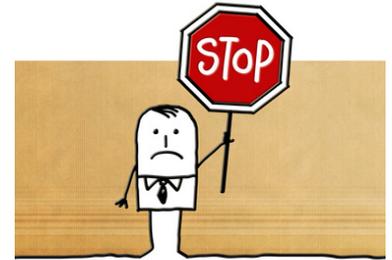




## LE FORFAIT PRO

- ➔ DU "SUR MESURE" POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
- ➔ DES TARIFS GROUPE POUR LES SOCIETAIRES SOCAF



### 1/ L'assurance RCP Responsabilité Civile Professionnelle

4 formules de garanties au choix, spécialement étudiées en fonction de votre activité – Transaction avec ou sans maniement de fonds- gestion - et du volume d'affaires réalisé ou à venir.

**Des forfaits complets de garanties :**

**LA R.C.PROFESSIONNELLE  
LA R.C. D'EXPLOITATION  
LA RC DES DIRIGEANTS  
LE VOL ET DETOURNEMENTS  
LE S ARCHIVES ET SUPPORTS D'INFORMATION  
LA DEFENSE / RECOURS**

### 2/ La Protection Juridique

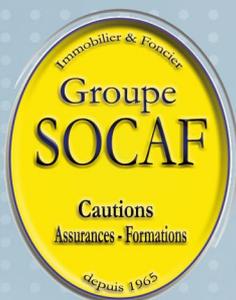
Complément indispensable pour tous les problèmes de droit à commission (recouvrement d'honoraires en cas de vente réalisée en direct) et les contentieux clients (renouvellement et fin des mandats).

Profitez de l'expertise de spécialistes du droit immobilier pour vous apporter les moyens de résoudre un litige ou un différend garanti.

**Pour connaître le détail des formules proposées, reportez-vous au tableau des garanties et primes annuelles, ou contacter nos services au 01 70 64 41 75.**

**Les formulaires d'adhésion sont à retourner, dûment complétés et signés, accompagnés du règlement de la prime à l'ordre de Suffren Assurances Associés, dans votre dossier d'admission SOCAF.**

**Attention. Si vous débutez votre activité sans reprise de portefeuille ou de mandats en cours, profitez dès à présent du PACK PRIMMO**



## DÉBUT D'ACTIVITÉ

# OFFRE SPECIALE SO.CA.F. CREATION D'ENTREPRISE

# PACK PRIMMO



La garantie financière  
TRANSACTION NON DÉTENTION DE  
FONDS (110.000€)\*

+

**Le forfait Pro\* :**

L'assurance responsabilité  
civile professionnelle  
& l'assurance protection juridique

+

La revue Professionnelle  
« L'activité Immobilière »

+

La première année d'abonnement  
au logiciel Protexa offerte\*

+

Une journée de formation offerte

=

**290 € \*\***

OU

La Garantie Financière GESTION ou  
TRANSACTION AVEC MANIEMENT DE  
FONDS jusqu'à 110.000€\*

+

**Le Forfait Pro\* :**

L'assurance Responsabilité  
Civile Professionnelle  
& l'assurance Protection Juridique

+

La revue Professionnelle  
« L'activité Immobilière »

+

La première année d'abonnement  
au logiciel Protexa offerte\*

+

Une journée de formation offerte

=

**514 € \*\***

Avec l'assistance juridique téléphonique gratuite

**Mentionnez sur votre demande d'adhésion :  
« PACK PRIMMO »**

\* De la date d'effet de la garantie au 31 décembre

\*\* Détail de la prime : 120€ à l'ordre Suffren Assurances Associés + 170€ ou 394€ à l'ordre de la SOCAF



**FORFAIT PRO**

**Assurance Responsabilité Civile Professionnelle / Assurance Protection Juridique**

CONTRAT GROUPE SOCAF N° 105 708 080 / CONTRAT GROUPE SOCAF N° 002

Compagnie : COVEA RISKS / CFDP

**TABLEAUX DES GARANTIES ET DES PRIMES ANNUELLES 2013**

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

<b>Forfait de garanties</b>	<b>Formule 1</b>	<b>Formule 2</b>	<b>Formule 3</b>
Montant par sinistre et par an Franchise = 10 %	400 000 € mini 1 067 € maxi 4 573 €	840 000 € mini 1 067 € maxi 4 573 €	1 601 000 € mini 1 067 € maxi 4 573 €
<b>Responsabilité Civile Mandataire Social</b> Montant par sinistre et par an Franchise = 3 000€ / an / membre	500 000 €	500 000 €	500 000 €
<b>Vols et détournements</b> Montant Franchise = 10 %	61 000 € mini 3 048 €	168 000 € mini 3 048 €	168 000 € mini 3 048 €
<b>Responsabilité Civile d'Exploitation</b> Dommages Corporels En cas de faute inexcusable Franchise Dommages Matériels Franchise = 10 %	8 000 000 € 1 000 000 € Néant 1 525 000 € mini 1 067 € maxi 4 573 €	8 000 000 € 1 000 000 € Néant 1 525 000 € mini 1 067 € maxi 4 573 €	8 000 000 € 1 000 000 € Néant 1 525 000 € mini 1 067 € maxi 4 573 €
<b>Archives et Supports d'informations</b>	30 500 €	30 500 €	30 500 €
<b>Assurance Recours</b>	10 000 €	10 000 €	10 000 €

**Primes annuelles 2012**

<b>1) PRIME PROVISIONNELLE MINIMUM</b>	369 €	604 €	779 €
+			
<b>2) PRIME RÉVISIONNELLE</b>			
révision sur <b>CA H.T. 2010</b> Transaction et / ou Gestion <b>Calcul par tranche:</b>			
Moins de 33 538 €	Néant	Néant	Néant
de 33 539 € à 83 846 €	0,836 %	1,048 %	1,201 %
de 83 847 € à 167 693 €	0,634 %	0,788 %	0,887 %
de 167 694 € à 670 775 €	0,389 %	0,481 %	0,551 %
de 670 776 € à 1 341 551 €	0,219 %	0,264 %	0,292 %
au delà de 1 341 551 €	0,150 %	0,185 %	0,195 %
<b>CA H.T. 2010 sur ventes de listes: taux unique</b>	0,170 %	0,180 %	0,200 %
<b>Pour une adhésion nouvelle intervenant entre le 1er avril et le 31 décembre la Prime Provisionnelle est réduite comme suit:</b>			
Entre le 1er avril et le 30 juin	277 €	453 €	584 €
Entre le 1er juillet et le 30 septembre	184 €	302 €	389 €
Entre le 1er octobre et le 31 décembre	92 €	151 €	194 €

**PROTECTION JURIDIQUE**

Plafond de garantie	27 305 €
Franchise et seuil d'intervention	Néant



**FORFAIT PRO**

**Assurance Responsabilité Civile Professionnelle / Assurance Protection Juridique**

CONTRAT GROUPE SOCAF N° 105 708 080 / CONTRAT GROUPE SOCAF N° 002  
Compagnie : COVEA RISKS / CFDP

**TABLEAUX DES GARANTIES ET DES PRIMES ANNUELLES 2013**

**POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE TRANSACTION NON DETENTION DE FONDS**

GARANTIE FINANCIERE A 110 000 €  
DONT LE C.A. H.T. EST INFERIEUR A 168 000 €

Activité assurée : Transaction immobilière

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

<b>Forfait de garanties</b>	<b>Formule A</b>
Montant par sinistre et par an Franchise = 10 %	160 000 € mini 500 € maxi 2 000 €
<b>Vols et détournements</b> Montant Franchise = 10 %	61 000 € mini 3 048 € 500 000 €
<b>Responsabilité Civile Mandataire Social</b> Montant par sinistre et par an Franchise = 3 000€ / an / membre	500 000 €
<b>Responsabilité Civile d'Exploitation</b> Dommages Corporels En cas de faute inexcusable Franchise Dommages Matériels Franchise = 10 %	8 000 000 € 1 000 000 € Néant 1 525 000 € mini 500 € maxi 2 000 €
<b>Archives et Supports d'informations</b>	30 490 €
<b>Assurance Recours</b>	9 147 €
<b>Primes annuelles 2012</b>	
<b>1) PRIME PROVISIONNELLE MINIMUM</b>	320 €
+	
<b>2) PRIME RÉVISIONNELLE</b>	
Révision sur <b>CA H.T. 2010</b> Transaction et / ou Gestion - <b>Calcul par tranche:</b> Moins de 35 600 € de 35 601 € à 84 000 € de 84 001 € à 168 000 €	Néant 0,585 % 0,444 %
<b>CA H.T. 2010</b> sur ventes de listes: <b>taux unique</b>	0,170 %
<b>Pour une adhésion nouvelle intervenant entre le 1er avril et le 31 décembre, la Prime Provisionnelle est réduite comme suit:</b> Entre le 1er avril et le 30 juin Entre le 1er juillet et le 30 septembre Entre le 1er octobre et le 31 décembre	240 € 160 € 80 €
<b>PROTECTION JURIDIQUE</b>	
Plafond de garantie Franchise et seuil d'intervention	27 305 € Néant
Cotisation	60 €



# Suffren Assurances Associés

## Demande d'adhésion Formule 1, 2 ou 3 Contrat groupe des sociétaires SO.CA.F

Assurance responsabilité civile professionnelle - Contrat COVEA RISKS N° 105 708 080 - Année 2013

### Désignation de l'adhérent

N° de dossier SO.CA F. : .....

Forme Juridique : .....

Nom ou Raison Sociale : .....

Nom et Prénoms (du ou des représentants légaux) : .....

Adresse du siège Social : .....

**Si vous possédez une ou plusieurs succursale(s): Remplir le tableau de la page suivante**

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

### Activité(s) Exercée(s)

Gestion Immobilière

Transactions Immobilières

Chiffre d'Affaires H.T. (Exercice comptable clos de l'année 2011) : .....

### Assurance Antérieure

Pendant les trois dernières années, l'adhérent a-t-il été garanti pour un risque de cette nature ? Oui  Non

Quel est le nom de l'assureur ? .....

Pour quel motif cette assurance a-t-elle pris fin ? .....

### Veillez prendre note de mon adhésion à :

<input type="checkbox"/> PACK PRIMMO (Début d'activité)	Forfait Pro →	R.C.P Garantie 600 000 € & Protection Juridique
	<u>R.C.P</u>	<u>Option Protection Juridique</u>
<input type="checkbox"/> FORMULE 1	600 000 €	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> FORMULE 2	1 200 000 €	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> FORMULE 3	2 500 000 €	<input type="checkbox"/>

Les garanties s'exercent conformément aux clauses et conditions du contrat souscrit par la SO.CA.F. dont l'adhérent a pris connaissance.

Date d'effet de la garantie (à compléter par l'assureur) :

Si l'adhérent était précédemment assuré pour les mêmes risques auprès d'un autre assureur, il déclare ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation de ce contrat pour cause de sinistralité ou de non-paiement de la cotisation.

Si la présente demande est acceptée par l'assureur, l'adhésion est annuelle et renouvelable par tacite reconduction au 1er janvier, avec possibilité de la résilier à cette date, moyennant préavis de 2 mois.

Signature(s) du ou des représentants légaux :

Pour la Compagnie :

## SUCCESSALES

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax



# Suffren Assurances Associés

## Demande d'adhésion Formule A

### Contrat groupe des sociétaires SO.CA.F

Assurance responsabilité civile professionnelle  
Contrat COVEA RISKS N° 105 708 080 - Année 2013

#### Désignation de l'adhérent

N° de dossier SO.CA.F. : .....  
Forme Juridique : .....  
Nom ou Raison Sociale : .....  
Nom et Prénoms (du ou des représentants légaux) : .....  
Adresse du siège Social : .....  
**Si vous possédez une ou plusieurs succursale(s): Remplir le tableau de la page suivante**  
Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

#### Activité Exercée

Transactions Immobilières Non détention de fonds  
Chiffre d'Affaires H.T. inférieur à 168 000 € (Exercice comptable clos de l'année 2011) : .....

#### Assurance Antérieure

Pendant les trois dernières années, l'adhérent a-t-il été garanti pour un risque de cette nature ? Oui  Non   
Quel est le nom de l'assureur ? .....  
Pour quel motif cette assurance a-t-elle pris fin ? .....

#### Veillez prendre note de mon adhésion à :

<input type="checkbox"/> PACK PRIMMO (Début d'activité)	Forfait Pro <u>R.C.P</u>	RCP Garantie 300 000 € & Protection Juridique <u>Option Protection Juridique</u>
<input type="checkbox"/> FORMULE A	300 000 €	<input type="checkbox"/>

Les garanties s'exercent conformément aux clauses et conditions du contrat souscrit par la SO.CA.F. dont l'adhérent a pris connaissance.

Date d'effet de la garantie (à compléter par l'assureur) :

Si l'adhérent était précédemment assuré pour les mêmes risques auprès d'un autre assureur, il déclare ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation de ce contrat pour cause de sinistralité ou de non paiement de la cotisation.

Si la présente demande est acceptée par l'assureur, l'adhésion est annuelle et renouvelable par tacite reconduction au 1er janvier, avec possibilité de la résilier à cette date, moyennant préavis de 2 mois.

Signature(s) du ou des représentants légaux :

Pour la Compagnie :

## SUCCESSALES

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax

NOM	Adresse	Téléphone	Fax